



**LES PERSONNES RÉFUGIÉES NE
VEULENT-ELLES PAS TRAVAILLER ?**

LES PERSONNES RÉFUGIÉES NE VEULENT-ELLES PAS TRAVAILLER ?

Attention ! De nombreuses personnes réfugiées aimeraient travailler. Cependant, elles se heurtent à plusieurs obstacles :

Les personnes requérantes d'asile ne peuvent pas exercer d'activité lucrative tant qu'elles vivent dans un centre fédéral d'asile. Par la suite, il ne suffit pas qu'un emploi soit simplement autorisé. Il doit également être établi qu'aucun autre candidat, par exemple des personnes suisses ou des personnes étrangères déjà installées, ne pourrait occuper ce poste.

Pour **les personnes réfugiées et les personnes admises à titre provisoire**, il suffit en principe d'annoncer la prise d'un emploi. Toutefois, le manque de connaissances linguistiques, la non-reconnaissance des diplômes, un mauvais état de santé ou la simple désignation de l'admission "**provisoire**" constituent des obstacles majeurs sur le marché du travail.

La forte volonté des personnes réfugiées de travailler et d'être autonomes se reflète dans la proportion croissante des personnes actives : **plus les personnes à protéger résident en Suisse depuis longtemps, plus leur taux d'activité est élevé.**



UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

www.unhcr.ch